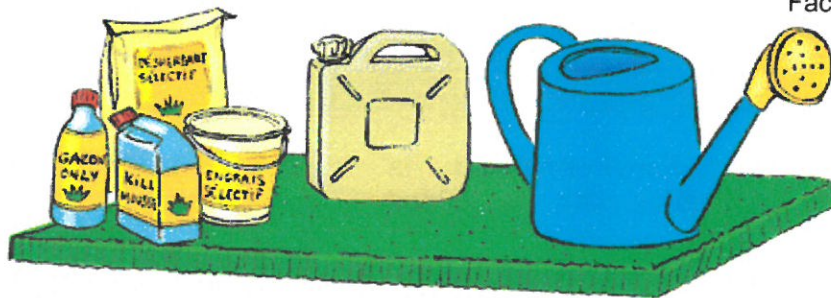




N° 30
mars 2019



Facebook : Mairie Pournoy La Chétive

<http://pournoychétive.onlc.fr>



Quoi de neuf à Pournoy la Chétive ?

MAIRIE INFO
Mairie de Pournoy-la-Chétive
1 Place Delacour
57420 Pournoy-la-Chétive
Tél. 03 87 52 53 11
Fax. 03 87 52 54 86
mairiepournoylachetive@gmail.com

Secrétaires :

Lauriane GROSSE
Martine STEFFANUS

Horaires :

Lundi, Vendredi de 10H à 12H
Mardi de 16H à 18h

MAISONS ILLUMINEES

Les lauréats 2018 sont :

Prix d'honneur :

- Mr et Mme BARTHELEY
- Mme BODO-MICHEL
- Mr DA SILVA Mme TABARY
- Mr et Mme FELKER
- Mr et Mme GIESSINGER
- Mme GUYOT
- Mr et Mme MANTOVANI
- Mr MOREL Mme BARRAT
- Mme NOEL
- Mr VIGNOT Mme PIERROT

Prix d'excellence :

- Mr et Mme BEUDOT
- Mr et Mme CAYE
- Mr CORDONNIER Mme PRELLA
- Mr et Mme CRUGNOLA
- Mr et Mme DIEBOLT
- Mr et Mme FERRI
- Mr et Mme GUERARD
- Mr et Mme HUMBERT
- Mr et Mme MAGINOT



Cher(e)s habitant(e)s,
QUOI DE NEUF N°30 vous annonce de très belles journées ensoleillées sur la Commune de Pournoy-La-Chétive avec quelques recommandations à faire et ne pas faire,
Cordialement,
Madame le Maire,
Martine MICHEL



Comme chaque année la municipalité organise le concours des maisons fleuries.

Ce concours a pour but d'inviter les habitants de notre village à fleurir leurs jardins, leurs maisons, balcons, terrasses et de contribuer ainsi à l'embellissement de notre village.

Le jury communal des maisons fleuries passera :



Courant juin et août

Les lauréats seront récompensés

MAISONS FLEURIES



Cette année la commission fleurissement et Cléo membre du conseil des jeunes ont parcouru les rues du village afin de sélectionner les lauréats du concours des maisons fleuries.

Les habitants récompensés sont :

- Mr et Mme CAYOTTE
- Mr et Mme CIMARELLI
- Mr et Mme COSTA
- Mme FURGAULT
- Mr et Mme GAUCHE
- Mr et Mme HUMBERT
- Mme KOKOT



Code de suivi

Un code de suivi peut être associé à vos demandes. Il vous facilite les échanges avec les services. Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :

Code de suivi

Valider

Démarches en ligne de la métropole et de ses communes

Vos services publics locaux en quelques clics

Bienvenue sur la plateforme d'e-services !

Un espace qui vous permet d'accomplir vos démarches 24h/24, 7 jours/7

Votre avis nous intéresse :

aidez-nous à mieux répondre à vos attentes en complétant le formulaire



Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr



Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

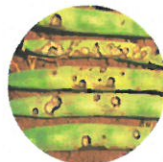
Jardinage bio – Fabriquer un fongicide et un insecticides

Recette du fongicide:

Pour réaliser votre fongicide, voici les différentes étapes à suivre :
Dans une tasse, mélangez une cuillère à café de bicarbonate de sodium et 2 cuillères à café d'huile d'olive
Diluez ce mélange dans 1 litre d'eau.
Pulvérisez les plantes avec ce liquide sans en mettre sur les fleurs.

L'opération peut être renouvelée au bout de 20 jours si nécessaire
Penser à vérifier que la solution obtenue ne brûle pas la plante en réalisant une première pulvérisation sur une petite partie du feuillage.

Des concentrations supérieures à 10 g de bicarbonates par litres d'eau peuvent engendrer des brûlures de la plante.



Répulsif contre le mildiou:

Mélangez une petite cuillère (5ml) de **bicarbonate de soude** à 1,25 l d'eau et ajoutez une cuillère à café de savon non détergent. Pulvérisez sur les feuilles tôt le matin, avant que le soleil ne se lève. Faites-le une fois par semaine et après chaque pluie afin d'éliminer le mildiou ainsi que les maladies dues aux champignons.



www.jardiner-autrement.fr

**ZÉRO
PESTICIDE**

c'est 1000 FOIS MIEUX
pour ma santé
et la planète



Recette d'un insecticide:

Voici un insecticide efficace contre les pucerons mais aussi contre les cochenilles, les thrips, les araignées rouges...

Vous pourrez l'utiliser sur les arbres, les arbustes et les fleurs puisqu'il est, malgré tout, doux.

Mélanger dans 1 litre d'eau chaude 3 cuillerées à soupe de savon noir liquide (ou 1,5 cuillerées à soupe s'il est en pâte). Choisissez de préférence une marque labellisée Ecocert.

Une fois que le savon est bien dissous, laisser refroidir, puis verser dans un pulvérisateur.